

Date de la Convocation

15 décembre 2023

Date de l’Affichage

15 décembre 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 11

Présents 7

Représentés : 4

Absents : 4

Objet de la délibération

Sur la décision modificative
n° 8 pour l’augmentation de
crédit au chapitre 65

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du
CONSEIL MUNICIPAL
2023-45 SEANCE DU 20 décembre 2023**

L’an deux mil vingt-trois, le vingt décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, dûment convoqué, s’est réuni en séance publique, à la mairie de Boissettes, sous la Présidence de Monsieur Thierry SEGURA, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Thierry SEGURA, **Maire**,
M Jean-Paul ANGLADE, M Philippe BARRAULT **Adjoints**,
Mme Florence DECHELLE, Mme Pascale BACQUET, Mme
Marie CORNET-VERNET, M Daniel MATHÉ **Conseillers
Municipaux**.

ABSENTS et REPRESENTES

Mme Fabienne COLIN-FAURE représentée par M Thierry SEGURA
Mme Oriane PODEVIN représentée par Mme Pascale BACQUET
M Grégory THIBAUD représenté par M Jean-Paul ANGLADE
M Pierre de MONTALEMBERT représenté par M Daniel MATHÉ

ABSENTS NON REPRESENTES

SECRETAIRE DE SEANCE : M Philippe BARRAULT

Le Conseil Municipal,

VU le budget primitif 2023 de la commune de Boissettes,

VU le besoin d’augmentation de crédit au chapitre 65 pour le paiement de la participation des frais du cinéma en plein air 2023 à la commune de Boissise-la-Bertrand,

DECIDE à l’unanimité, d’effectuer la décision modificative suivante :

-Section fonctionnement :

Chapitre 011-dépense compte 60618

- 2 000,00 €

-Section fonctionnement :

Chapitre 65-dépense compte 65568

+ 2 000,00 €

Fait à Boissettes, le 20 décembre 2023,

Secrétaire de séance,
Philippe BARRAULT

Le Maire,
Thierry SEGURA